

## **Rendement sur la base de tarification**



**Table des matières**

<b>1</b>	<b>Coût moyen pondéré du capital .....</b>	<b>5</b>
<b>2</b>	<b>Coût moyen de la dette 2015 .....</b>	<b>6</b>
<b>3</b>	<b>Rendement sur l'avoir propre .....</b>	<b>7</b>



**1 Coût moyen pondéré du capital**

	Taux	Structure du capital	Taux pondéré
Dette	6,312 %	70 %	4,418 %
Avoir propre	9,399 %	30 %	2,820 %
<b>Coût moyen pondéré du capital</b>			<b>7,238 %</b>

1 Le présent calcul indique une diminution de 0,124 % du coût moyen pondéré du capital par  
 2 rapport au coût moyen pondéré du capital de 7,362 % en 2014, résultant de l'effet combiné  
 3 de la diminution de 0,244 % du taux de la dette (effet pondéré de 0,171 %) et de  
 4 l'augmentation de 0,157 % du rendement des capitaux propres (effet pondéré de 0,047 %).

5 L'écart de 0,268 % entre le coût moyen pondéré du capital de 2015 (7,238 %) et celui  
 6 autorisé par la Régie pour 2015 (6,970 %) résulte du taux de rendement inférieur du coût de  
 7 la dette qui s'établit à 6,312 % comparativement au taux autorisé de 6,443 % (effet pondéré  
 8 de -0,092 %) ainsi que du taux de rendement supérieur de l'avoir propre, qui s'établit à  
 9 9,399 % comparativement au taux autorisé de 8,200 % (effet pondéré de 0,360 %).

10 Le coût moyen pondéré du capital représente le taux de rendement sur la base de  
 11 tarification et peut être illustré comme suit :

Résultat net réglementé pour les fins tarifaires <sup>1</sup>	519,6 M\$
Frais financiers <sup>2</sup>	+ 814,2 M\$
Résultat net réglementé avant frais financiers et charge de désactualisation	1 333,8 M\$
Base de tarification <sup>3</sup>	18 427,8 M\$
<b>Taux de rendement sur la base de tarification</b>	<b>7,238 %</b>

12 Le détail des composantes Dette et Avoir propre est présenté ci-après.

<sup>1</sup> Voir la pièce HQT-2, Document 2.1.

<sup>2</sup> Voir la pièce HQT-2, Document 2.1.

<sup>3</sup> Voir la pièce HQT-3, Document 1.

## 2 Coût moyen de la dette 2015

- 1 Le coût moyen réel de la dette est de 6,312 % pour l'année 2015, comparativement à  
 2 6,556 % pour l'année 2014. Le taux retenu par la Régie pour l'année 2015 était de  
 3 6,443 %<sup>4</sup>. Ainsi, le coût moyen réel de 2015 a diminué de 0,131 % par rapport au taux  
 4 retenu par la Régie.

Détail du calcul du coût moyen de la dette 2015 (M\$)<sup>1</sup>

		2015 réel	2015 autorisé	Écart
	Intérêts sur dettes à long terme	2 496	2 526	(30)
+	Frais de garantie	204	203	1
	<b>Numérateur<sup>2</sup></b>	<b>2 700</b>	<b>2 729</b>	<b>(29)</b>
/	Dettes et instruments dérivés à long terme et dette à perpétuité	43 200	43 021	179
-	Éléments dans la valeur de la dette et des swaps n'ayant pas contribué à financer les actifs:			
	• Cumul des autres éléments du résultat étendu	79	309	(230)
	• Solde des radiations liées à la norme comptable 1650 de 2002	790	791	(1)
	• Solde des radiations liées aux nouvelles normes comptables de 2007	(35)	(35)	0
	• Solde des autres éléments non susceptibles d'avoir financé les actifs	(407)	(408)	1
	<b>Dénominateur<sup>3</sup></b>	<b>42 773</b>	<b>42 365</b>	<b>408</b>
=		<b>6,312%</b>	<b>6,443%</b>	<b>(0,131%)</b>

Note 1 : Les totaux sont calculés à partir des données non arrondies.

Note 2 : Les variables apparaissant au numérateur correspondent à la somme des 12 mois.

Note 3 : Les variables apparaissant au dénominateur correspondent à la moyenne des 13 soldes mensuels de décembre 2014 à décembre 2015.

- 5 Tel que présenté dans le tableau Variation du coût moyen de la dette 2015, la diminution du  
 6 coût moyen de la dette s'explique par la baisse des taux d'intérêt (-0,066%) ainsi que par un  
 7 effet volume et de composition (-0,065%) qui découle principalement des encaissements  
 8 nets en vertu d'ententes d'atténuation du risque de crédit suite à la dépréciation du dollar  
 9 canadien. Ces encaissements, qui correspondent à une source de financement à taux

<sup>4</sup> Décision D-2015-017, paragraphe 456.

- 1 variable, ont permis à Hydro-Québec de combler ses besoins de fonds et ainsi, de ne
- 2 réaliser aucune activité de financement public en 2015.

**Variation du coût moyen de la dette 2015 (%)**

<b>Variation totale</b>	<b>(0,131)</b>
- Effet des taux d'intérêt	(0,066)
- Effet volume et de composition	(0,065)

**3 Rendement sur l'avoir propre**

**Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées**

Base de tarification <sup>5</sup>	18 427 771 000 \$
x Portion Avoir propre de la structure du capital <sup>6</sup>	<u>30 %</u>
Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées	<u>5 528 331 300 \$</u>

**Rendement des capitaux propres**

Résultat net pour les fins tarifaires <sup>7</sup>	519 600 000 \$
Avoir propre présumé relatif aux activités réglementées	<u>÷ 5 528 331 300 \$</u>
Rendement des capitaux propres	<u>9,399 %</u>

<sup>5</sup> Voir la pièce HQT-3, Document 1.

<sup>6</sup> Dans sa décision D-2002-95 rendue le 30 avril 2002, la Régie de l'énergie a reconnu, pour l'établissement des tarifs de transport d'électricité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2001, une structure du capital présumée comportant 70 % de capitaux empruntés et 30 % de capitaux propres. Cette structure du capital présumée a été reconduite dans les décisions D-2014-034 visant la demande d'approbation du taux de rendement des capitaux propres et du mécanisme de traitement des écarts de rendement et D-2015-017 visant la demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

<sup>7</sup> Voir la pièce HQT-2, Document 2.1.